

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Evolutionvie

UN BONUS QUI PERMET DE DOUBLER LE TAUX DE RENDEMENT !

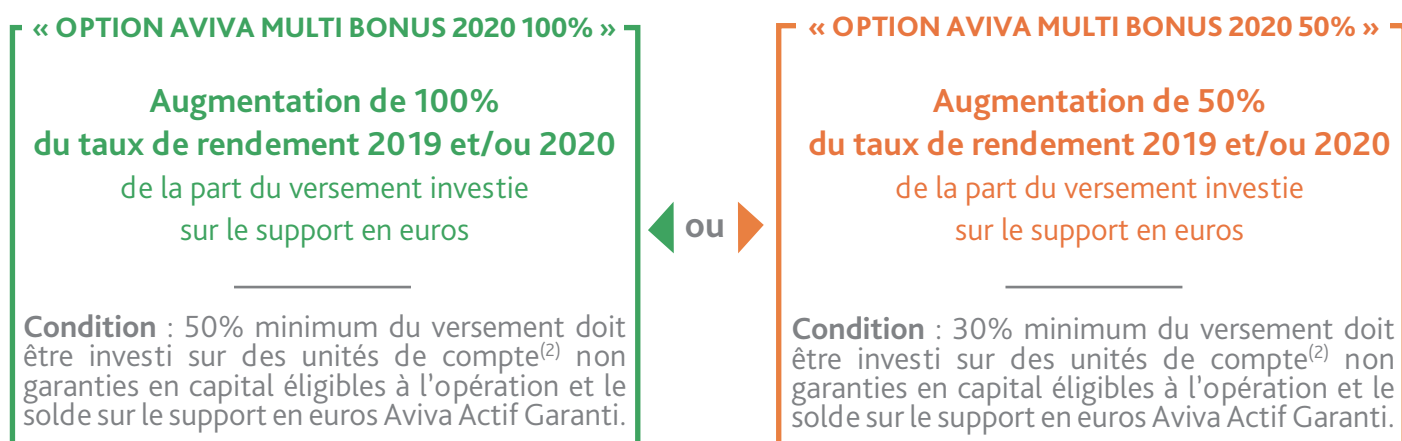
Juillet 2019

Assuré par Aviva Vie et **distribué sur internet en exclusivité par Assurancevie.com**, Evolution Vie est un contrat d'assurance vie multisupport sans frais d'entrée ni d'arbitrage, et avec seulement 0,60% de frais de gestion annuels. Pour rappel, le taux de rendement net servi sur le support en euros Aviva Actif Garanti en 2018 s'est élevé à **2,21%** (taux net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux).

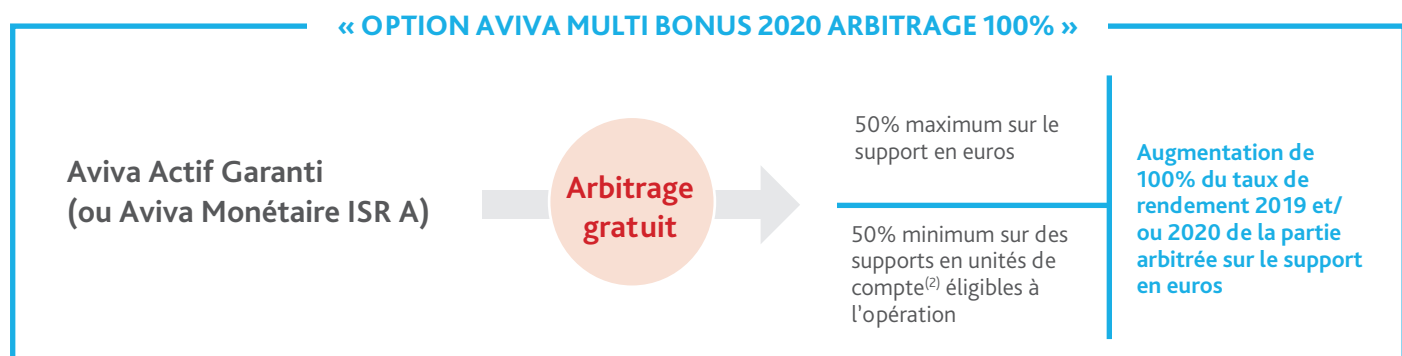
Avec **Aviva Multi Bonus 2020⁽¹⁾**, les épargnants ont la possibilité de doper leur épargne. Entre le 3 juillet 2019 et le 29 juin 2020, la part du versement, ou de l'arbitrage, investie sur le support en euros Aviva Actif Garanti peut bénéficier d'un **complément de rémunération au titre de l'année en cours de 50% ou de 100% !**

COMMENT BÉNÉFICIER D'AVIVA MULTI BONUS 2020

✓ Dès 8 000 € de **versement initial ou complémentaire** sur le contrat Evolution Vie, deux options sont proposées :



✓ Dès 2 000 € d'**arbitrage** sur le contrat Evolution Vie, le mécanisme suivant peut s'appliquer :



« Cette nouvelle version d'Aviva Multi Bonus est une formidable opportunité pour les adhérents, existants ou à venir, au contrat Evolution Vie. Face à des taux de rendement des fonds en euros contenus, il est nécessaire d'accompagner au mieux les épargnants vers plus de diversification. Mais cette diversification ne doit pas se faire à n'importe quel prix. Le fait de pouvoir doubler le niveau de rémunération du support en euros pour les exercices 2019 et 2020 offre un filet de sécurité à l'investisseur », explique Édouard Michot, président d'Assurancevie.com.

EXEMPLE : OPTION AVIVA MULTI BONUS 2020 100%

Pour l'adhésion à un contrat Evolution Vie d'un montant de 50 000 € en choisissant l'option « Aviva Multi Bonus 2020 100% » :

- 50% du versement est affecté à des unités de compte⁽²⁾ non garanties en capital éligibles à l'offre.
- 50% du versement est affecté au support en euros Aviva Actif Garanti (AAG) et pourra bénéficier d'un bonus.

Quel serait en 2020 le taux de rendement dont bénéficierait la part du versement affectée au support en euros dans les hypothèses suivantes ?

	Hypothèses de taux de rendement net AAG en 2020	Effet Multi Bonus 100%	Taux de rendement net majoré
Taux de rendement annuel net 2020 d'AAG	2,00%*	+ 2,00%*	= 4,00%*
100% du taux de rendement annuel net 2020 d'AAG	2,10%*	+ 2,10%*	= 4,20%*

*Taux net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux en vigueur. Ce taux est appliqué prorata temporis, sur la durée réelle d'investissement en 2020 (depuis la date de l'investissement réalisé dans le cadre de l'opération, jusqu'au 31/12/2020).

À SAVOIR

Sous réserve que les conditions d'attribution décrites dans l'annexe soient respectées, la part investie sur le support en euros bénéficie du complément de rémunération :

- En date de valeur du 31 décembre 2019, au prorata du temps passé sur le support en euros Aviva Actif Garanti depuis la date d'investissement du versement effectué dans le cadre de l'opération et le 31 décembre 2019.
- Et en date de valeur du 31 décembre 2020, au prorata du temps passé sur le support en euros Aviva Actif Garanti depuis le 1^{er} janvier 2020 (ou la date d'investissement du versement effectué dans le cadre de l'opération si elle est postérieure) et le 31 décembre 2020.
- En cas de rachat ou d'arbitrage (automatique ou non) des unités de compte⁽²⁾ choisies dans le cadre de l'opération entre la date du versement et le 1^{er} janvier 2021, le bonus pourra être en tout ou partie perdu.

⁽¹⁾ Offre soumise à conditions, réservée aux versements d'un montant minimum de 8 000 € effectués entre le 3 juillet 2019 et le 29 juin 2020 dans le cadre du contrat d'assurance vie Evolution Vie. Le montant cumulé des versements / arbitrages effectués dans le cadre de l'opération Aviva Multi Bonus 2020 est au maximum de 500 000 € pour un(e) même contrat / adhésion. Aviva Vie mettra fin par anticipation à l'opération si des évolutions des dispositions réglementaires concernant les taux garantis le nécessitaient. De même, Aviva Vie clôturera par anticipation l'opération portant sur les versements et celle portant sur les arbitrages dès lors que le montant de l'enveloppe allouée à l'opération considérée sera atteint. Il a été dressé un procès-verbal du montant des enveloppes allouées par un Huissier de Justice.

⁽²⁾ **Avertissement : Les unités de compte comportent un risque de perte de capital. Aviva Vie ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations, à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.**

Contact Presse Assurancevie.com : presse@assurancevie.com – 01.44.76.87.64.

À propos d'Assurancevie.com :

Assurancevie.com est la marque dédiée à la distribution de produits d'assurance sur internet de JDHM Vie, société de courtage en assurance de personnes. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 200 000 €, dont le siège social est situé 13, rue d'Uzès - 75002 Paris. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 478 594 351 ainsi qu'à l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance, www.orias.fr) sous le n° 07 004 394. Conseiller en Investissements Financiers (CIF) n° E008169, membre de l'ANACOFI-CIF.